

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : GARAGE MUNICIPAL
Tél : 04.66.56.25.40
Réf : NA/GFN/LA 2026/01

Objet : Cession de véhicules de la ville d'Alès pour reprise par un professionnel – année 2025

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°25_02_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire, en application des articles L1413-1 et L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'état de vétusté d'un certain nombre de véhicules et le coût prohibitif de réparation au regard de leur valeur vénale,

Considérant qu'un appel d'offres ayant pour objet l'acquisition de véhicules d'occasion a été publié le 16 septembre 2025 sur le BOAMP,

Considérant que seule la société, SASU GMK CARS 30 située 715 chemin de la Plaine - 30340 Salindres, a fait une proposition,

Considérant que la SASU GMK CARS 30 a, dans le cadre de ce marché, proposé de reprendre un certain nombre de véhicules vétustes,

Considérant qu'il convient d'acter la cession de ces véhicules à la SASU GMK CARS 30 qui feront l'objet d'une sortie de l'actif du patrimoine,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :**

Il convient de procéder à la cession de véhicules suivants :

marque et type de véhicule	N° ordre	immatriculation et date d'immatriculation	kilométrages ou heures	nom et adresse de l'acquéreur	montant de rachat TTC
RENAULT MASTER Code Parc V.A2.079	1	4346 YY 30 30/06/2005	136 273 kms	SASU GMK CARS 30 715 chemin de la Plaine 30340 SALINDRES	300 €
RENAULT TRAFIC Code Parc V.A2.183	2	AQ-275-MV 16/04/2010	140 728 kms	SASU GMK CARS 30 715 chemin de la Plaine 30340 SALINDRES	300 €
CITROEN JUMPY Code Parc V.A2.238	3	AH-225-AH 10/12/2009	146 405 kms	SASU GMK CARS 30 715 chemin de la Plaine 30340 SALINDRES	300 €
RENAULT TRAFIC Code Parc V.A2.181	4	AM-710-RJ 02/03/2010	196 917 kms	SASU GMK CARS 30 715 chemin de la Plaine 30340 SALINDRES	300 €
CITROEN JUMPY Code Parc V.A2.205	5	CA-025-KP 10/06/2008	204 243 kms	SASU GMK CARS 30 715 chemin de la Plaine 30340 SALINDRES	300 €
SUZUKI SCOOTER Code Parc V.A2.123	6	15 WP 30 05/06/1998	31 679 kms	SASU GMK CARS 30 715 chemin de la Plaine 30340 SALINDRES	100 €
PEUGEOT SCOOTER Code Parc V.A1.006	7	L 375 P 30/11/2005	10 696 kms	SASU GMK CARS 30 715 chemin de la Plaine 30340 SALINDRES	100 €

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

19 FEV. 2026

Le maire

Christophe RIVENQ



La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.